



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/66
S/22101
17 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 17 janvier 1991, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe 1: déclaration faite ce jour par le Gouvernement costa-ricien, concernant le conflit dans le golfe Persique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) José María BORBON

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement costa-ricien concernant le conflit dans le golfe Persique, publiée à San José le 17 janvier 1991

Le Gouvernement costa-ricien exprime une fois encore sa profonde préoccupation devant le conflit armé qui se déroule dans la région du golfe Persique et sa solidarité avec l'action, dûment autorisée par les Nations Unies, qu'a entreprise la force multinationale, sous la direction des Etats-Unis d'Amérique, pour la libération du Koweït. Le Gouvernement costa-ricien appuie la difficile et douloureuse décision de lancer une opération militaire, prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et les autres pays qui participent à la force multinationale, après avoir entièrement épuisé toutes les possibilités qu'offrait la diplomatie de parvenir à un règlement pacifique du conflit et lorsqu'il est apparu clairement qu'il n'existait aucun autre moyen de sauvegarder la primauté du droit international et l'existence même du système des Nations Unies. Il se félicite en outre des précautions que les forces des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés ont prises pour faire en sorte de n'attaquer, autant que possible, que des objectifs militaires et d'épargner autant que possible la population civile.

Le Gouvernement costa-ricien souhaite très vivement que les hostilités s'achèvent le plus rapidement possible afin d'éviter des pertes en vies humaines et une dangereuse détérioration de l'équilibre écologique dont les générations futures auraient à assumer les graves conséquences. Fidèle à sa vocation de nation non militarisée, le Costa Rica espère en outre que, dès la fin des hostilités, des efforts efficaces pourront être entrepris dans le cadre du système international pour garantir à tous les peuples du Moyen-Orient sans exception un avenir de paix et de prospérité.
